

INFO-NÉGO

DERNIÈRE HEURE!



Info-Négo | Collèges

Volume 5 no 17 – 9 avril 2021

Table de négociation sectorielle

Deux rencontres et un menu bien rempli

Deux rencontres de négociation ont eu lieu les 1er et 7 avril entre le comité de négociation des collègues du SPGQ et les représentants du Comité patronal de négociation des collègues (CPNC) pour discuter des matières sectorielles.

Lors de la rencontre, le SPGQ a présenté à l'employeur les demandes suivantes.

Liste des zones

Il s'agit de revoir la liste des zones (annexe B) aux fins de l'application de la priorité d'emploi et de la sécurité d'emploi pour tenir compte de la réalité géographique des collègues

Affichage

Le SPGQ demande la tenue d'un comité de sélection pour les engagements de moins de six mois.

Définir le service actif

Le syndicat réclame le retrait, dans la définition du service actif, de la notion « d'absences exclues du service actif » tel que celles pour invalidité, accident de travail et maladie professionnelle.

Révision des priorités d'embauche

Poste régulier : ajout d'une priorité pour la personne professionnelle temporaire à l'emploi du collègue entre les priorités 11 et 12.

Poste temporaire : intégration de la personne professionnelle temporaire qui compte moins de 12 mois de service actif entre la priorité 2 et la priorité 3.

Affichage

Le syndicat demande à l'employeur de lui soumettre les projets d'affichage 10 jours ouvrables avant la date d'affichage.

Sous-traitance

Retirer la notion de « forfait » de la disposition 5-13.00.

Cumul du nombre de jours de vacances

Le SPGQ veut que les absences en invalidité n'affectent pas la durée des vacances d'une personne professionnelle couverte par les dispositions relatives à l'acquisition de vacances.

Retour progressif

Prolongation de trois mois de la période de retour progressif.

Journées de maladie non monnayables

Toutes les journées de maladie cumulées devraient être monnayables, notamment lors d'une démission, d'un congédiement ou de la retraite.

Délai de carence pour une période d'invalidité

Le SPGQ demande d'établir un minimum de cinq jours payés à 100 % par l'employeur pour couvrir le délai de carence.

L'avancement d'échelon après une période d'invalidité

Les absences en invalidité ne devraient pas affecter l'avancement des échelons prévus à la convention collective.

Les prochaines rencontres auront lieu le 22 et le 30 avril. Le comité de négociation a maintenant conclu la phase de présentation détaillée de toutes ses demandes. Une nouvelle phase d'échanges commencera lors des prochaines rencontres de négociation et le comité s'attend à une intensification des travaux avec la partie patronale.

Comité de négociation des collègues

Ryan W. Moon

Julie Comtois

Stéphane Gosselin

Responsable politique de la négociation

Adi Jakupović, secrétaire du SPGQ

Conseiller en négociation

Luc Desjardins

[>> Consulter les archives Info-Négo](#)

[Se désabonner des publications du SPGQ](#)

